

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION

D'ARDRES ET DE LA VALLEE DE LA HEM

SEANCE PLENIERE DU 10 JUIN 2010

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix, le jeudi dix juin à dix neuf heures, l'assemblée s'est réunie, salle des fêtes de Nielles les Ardres, sous la présidence de M. Jean-Michel MARCOTTE, Président, en suite de convocation envoyée le 3 juin 2010.

Membres en exercice : 45

Membres présents et votants : 38

Etaient présents :

MM. Ludovic LOQUET, Pierre PREVOST, Gilles COTTREZ, Mme Marie-Hélène LABRE, MM. Pierre-Yves ADRIANSEN, Etienne LARUE, Jean Claude VANDENBERGUE, Jean-Claude OGEZ, Thierry POUSSIÈRE, Régis LOOTS, Jean-Paul LELEU, Franck DELABASSERUE, Christophe CATEZ, Jacques HENARD, Francis SALOME, Guy VASSEUR, Mme Sylvie DECLEMY, MM. Jean-Michel BOUHIN, Philippe BOIDIN, José BOUFFART, Lucien LOUCHEZ, Gérard Alexandre FRANQUE, Olivier BERNARD, Marc GARENAUX, Sylvain JOUGLET, Vincent CHARLEMAGNE, Mme Monique LASSALLE, M. Jean Marie BECLIN, M. Jean-Michel MARCOTTE, Mme Marie-Claire SCOTTE, MM. Gérard LECOCQ, André COULON, Jean Michel GALLET remplacé par M. Philippe HAVART, Jean-Claude HIRAUT, Mme Nicole DOYER remplacée par M. Jean-Paul VASSEUR, M. Guy MINART, M. Roger BOUCHEL remplacé par Mlle Valérie DUMONT, Eric BAUDE.

Excusés non remplacés par un suppléant :

MM. Bruno DEJONGHE, Frédéric FEYS, André RINGOT, Luc SANDRAS, Gabriel BERLY, Jean Pierre LECLERCQ, Jérôme BRIEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LOQUET

M. MARCOTTE ouvre la séance en demandant d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Gérard FRANQUE, Maire de Bonningues les Ardres et Conseiller communautaire, doyen de l'Assemblée.

Puis il donne la parole à Monsieur Hénart, Maire de Nielles les Ardres, qui souhaite la bienvenue aux élus et présente la commune.

Il est ensuite procédé à l'appel des conseillers communautaires. Le quorum est atteint, sur 45 délégués, 38 sont présents.

Validation du compte-rendu :

Les élus ne font aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2010 qui est adopté.

Compte-rendu de la séance plénière du 10.06.10 - CCRAVH

ACTIONS SOCIALES

D10-17 : CIAS de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem – composition du Conseil d'Administration

Rapporteur : M. Prévost

M. le rapporteur rappelle que par délibérations en date du 1^{er} avril 2010, le Conseil Communautaire a procédé à la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem et à la fixation du nombre d'Administrateurs au sein du Conseil d'Administration à savoir 19.

Il propose aux élus de procéder à l'élection des 9 représentants au sein du Conseil. L'Assemblée choisit, à l'unanimité, le mode du scrutin de liste et, à la demande de M. le Vice-Président à l'action sociale, décide également à l'unanimité de voter à main levée. Après avoir interrogé l'Assemblée, il s'avère qu'une seule liste de 9 noms s'est constituée.

Sont donc élus à l'unanimité pour siéger au Conseil d'Administration du CIAS :

- Ardres :
 - o M. Ludovic LOQUET,
 - o Mme Marie-Hélène LABRE,
 - o M. Bruno DEJONGHE,
 - o M. Pierre PREVOST,
- Balinghem : M. Jean-Claude VANDENBERGUE
- Louches : M. Christophe CATTEZ
- Rodelinghem : M. Guy VASSEUR
- Bayenghem les Eperlecques : M. Philippe BOIDIN
- Tournehem sur la Hem : M. Jean-Claude HIRAUT

M. le rapporteur précise que les personnes nommées par le Président sont :

- Mme Isabelle VOET représentant l'UDAF,
- Mme Brigitte RINGOT représentant les « Aînés Ruraux »,
- M. Michel BOQUET représentant l'AFAPEI du Calais,
- Mme DEGRYSE représentant les « Restos du Cœur »,
- Mme GILLIOT représentant la commune de Landrethun les Ardres,
- Mlle Valérie DUMONT représentant la commune de Zouafques,
- M. Frédéric WIRQUIN représentant la commune de Bonningues les Ardres,
- Mme Brigitte MARCQ représentant la commune de Brêmes les Ardres,
- M. Jean-Marie BECLIN représentant la commune de Mentque-Nortbécourt.

D10-18 : CIAS – versement d’une avance sur la subvention d’équilibre

Rapporteur : M. Charlemagne

Le CIAS de la Région d’Ardres et de la Vallée de la Hem doit être effectif à partir du 1^{er} juillet 2010. M. le rapporteur informe donc l’Assemblée que dans l’attente du versement de l’aide financière du Conseil Général à raison de 27000 euros pour 150 contrats traités sur une année, il est proposé de verser, par la CCRAVH, une avance sur la subvention d’équilibre. Ceci pour faire face aux premières dépenses de fonctionnement (charges salariales principalement).

M. Loquet souhaite obtenir des informations quant au recrutement, et savoir qui va former le jury, ce à quoi, il lui est répondu que rien n’est fait pour le moment.

L’Assemblée à l’unanimité, autorise donc le Président à :

- verser une avance sur la subvention d’équilibre de l’exercice 2010 de 15000 euros,
- signer tout document entre la CCRAVH et la CIAS de la Région d’Ardres et de la Vallée de la Hem permettant le versement de cette avance,
- demander au CIAS le remboursement de l’avance non consommée en fin d’exercice.

FINANCES

D10-19 : Conventionnement avec la ligue protectrice des animaux de Calais

Rapporteur : M. le Président

M. le Président expose à l’Assemblée que la CCRAVH la convention passée avec la SPA de Saint Omer pour l’accueil des animaux errants sur le territoire intercommunal est arrivée à échéance à compter du 31 mars 2010, suite à la mise en place par la Communauté d’Agglomération de Saint-Omer, d’une délégation de service public au 1^{er} avril 2010. En effet, la SPA de Saint-Omer ne peut plus accueillir que les animaux errants issus des communes faisant partie du Pays de Saint-Omer : soit la CASO et 4 Communautés de Communes.

La Communauté d’Agglomération Cap Calais Terre d’Opale propose de mettre à disposition les services de la fourrière intercommunale du Calais qui accueille les animaux errants et assure également leur capture et le transport. L’utilisation de ce service fourrière fait passer la contribution de chaque intercommunalité dont Cap Calais, de 1.71€/hab. à 1.54€/hab., soit la somme de 23 445,83 € pour la CCRAVH en année pléne.

Au titre du second semestre 2010, la CCRAVH devra régler la somme de 11722,91 euros.

Mr Boidin estime que le coût est exorbitant et demande combien d’animaux sont recueillis par la CCRAVH, soit environ 70 animaux par an.

M. Loquet ajoute à l’analyse de Monsieur Boidin que le service avec la LPA de Calais est différent dans la mesure où il prend en compte les déplacements et transports, que toutes les

races d'animaux sont prises en charge notamment les week-end, jours fériés et nuits contrairement à la précédente convention avec la SPA de Saint-Omer.

A l'unanimité, moins une abstention et un contre, l'Assemblée autorise le Président à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de Calais pour l'année 2010 et les années ultérieures.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

D10-20 : Adhésion à la Maison de l'Emploi et de la Formation

Rapporteur : M. Prévost

Après avoir rencontré le Directeur et le Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) et de la couveuse « C2C », la CCRAVH a la possibilité d'adhérer à titre probatoire, pendant 1 an, sans versement de cotisation, à la Maison de l'Emploi et de la Formation, ainsi qu'à la couveuse d'entreprises. Pour rappel, la couveuse de créateurs en Calais, présidée par Monsieur Dubut a été inaugurée fin janvier 2010. Il s'agit d'une structure, qui sert de lieu d'apprentissage, en permettant à un créateur d'entreprise potentiel, de tester son projet en grandeur réelle avant de s'immatriculer, pendant une durée test de 12 mois.

Ainsi, le but est de minimiser le risque lié à la création, en vérifiant, avant de se lancer, si l'activité est viable. La couveuse d'entreprises « C2C » bénéficie du soutien financier de l'Etat, de la Caisse des Dépôts, du Conseil Régional, du Conseil Général, ainsi que de la Communauté d'agglomération Cap Calais Terre d'Opale.

Quant à l'objet de la MEF, la volonté est de rassembler les acteurs locaux de l'insertion, de la formation et de l'emploi, afin d'assurer une coordination de territoire sur des projets concertés à destination des publics et des entreprises.

Son intervention est structurée autour de 4 axes visant à privilégier la coordination et la complémentarité des acteurs locaux en matière de politique de l'emploi :

- Développer une stratégie territoriale partagée du diagnostic au plan d'actions
- Participer à l'anticipation des mutations économiques
- Contribuer au développement de l'emploi local
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi

La gouvernance est structurée autour de membres constitutifs obligatoires (Etat, Cap Calais terre d'Opale et Pôle Emploi), de membres constitutifs à leur demande et de partenaires associés (tels que Calais Initiative, la Mission locale,...).

L'Assemblée autorise donc le Président à signer tout document permettant à la CCRAVH d'adhérer à titre probatoire, pendant 1 an, sans versement de cotisation, à la Maison de l'Emploi et de la Formation, ainsi qu'à la couveuse d'entreprises « C2C ».

M. Loquet demande si la Communauté de Communes a un contact à la couveuse et si la couveuse s'applique à tout type de création. M. Prévost cite les activités actuellement hébergées. Contact : Elodie Muys, chargée de mission Développement de l'Emploi/Création d'entreprises : elodie.muys.mde.calaisis@orange.fr ou couveuse.calaisis@orange.fr.

URBANISME

D10-21 : Elaboration du PLU de Nordausques – débat autour du PADD

Rapporteur : M. Adriansen

M. le rapporteur expose à l'Assemblée que par délibération du Conseil Communautaire du 5 février 2009, l'élaboration du PLU de Nordausques a été prescrite sur l'ensemble du territoire communal. La réunion de présentation du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durable aux personnes publiques associées a eu lieu le 15 décembre 2009.

L'Assemblée se prononce favorable au projet de PADD portant sur les perspectives de développement et la présentation des enjeux pour la commune, afin d'échanger sur ce projet lors de la réunion publique qui aura lieu le 24 juin, le Conseil municipal de Nordausques s'étant prononcé favorablement le 27 mai.

Puis le PADD se concrétisera au travers de la phase d'élaboration du règlement et du zonage, et sera soumis, une fois arrêté, à l'avis des services de l'Etat. Aura ensuite lieu l'enquête publique durant un mois, suivie de l'approbation du PADD en Conseil communal et en Conseil Communautaire.

Mr le Maire de Nordausques apporte quelques précisions : un béguinage de 14 T3 pour personnes âgées est en cours, la protection du secteur de la Panne devenant un secteur bocager avec réduction des zones constructibles, le secteur PPRI est inclus, le désenclavement en projet au niveau de la route venant de Tournehem pour arriver au carrefour de la boucherie Leclercq où l'implantation d'un rond point est prévue.

Enfin il évoque le CAUE qui mène une étude gratuite en collaboration avec Zouafques, ainsi qu'un petit endroit réservé pour le développement économique avec préservation des sites du moulinage du Plouy et des établissements Neyme.

Mr Ogez demande qui va payer le rond point. Mr Marcotte lui répond qu'il est, pour l'instant, uniquement programmé, et que dans le cadre de la contractualisation, le développement des ronds point sera mis en avant sur les axes prioritaires que sont Bayenghem les Eperlecques, Zouafques et l'accès à la zone de Zouafques. M. le Président précise que le croisement entre la D228 et la D231 a été évoqué lors de la réunion relative à l'aménagement du territoire.

ENVIRONNEMENT

D10-22 : Aménagements contre le ruissellement des eaux – plan de financement

Rapporteur : M. Adriansen

La CCRAVH a décidé d'apporter une solution au problème de ruissellement des eaux sur la partie nord de son territoire, plus précisément sur les communes de Rodelinghem, Balinghem suite aux dégâts subis dans les habitations, l'entreprise Cache et sur les routes.

Pour ce faire, Monsieur Damay du cabinet EMERGENCE est chargé de proposer des aménagements de type « hydraulique douce », à base de bandes enherbées, de plantations de fascines et de haies, de création de fossés et de curage de bassin de rétention existants.

Il s'avère que le schéma d'aménagement présenté en comité de pilotage le 12 mai dernier, qui s'étend sur une superficie d'environ 2500 ha, comprend également la commune de Brêmes les Ardres mais aussi les communes de Bouquehault, Campagne les Guînes et Ecottes, sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Pays (CCTP). Chaque exploitant agricole des parcelles concernées a été rencontré par M. Damay. Il s'agit désormais de les réunir pour leur présenter le schéma d'ensemble et leur présenter les conditions d'indemnisation pour l'emprise foncière sachant que l'entretien leur sera confié.

Le coût global d'installation de ces aménagements précisé ci-dessous est évalué à 97690 euros HT (116 837 euros TTC) avec des financements de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et du Conseil Régional (au moins 80% du HT).

	Surface totale d'emprise
Surface totale d'emprise (m2)	46095
Surface à enherber (m2)	34570
Linéaire de fascines (m)	1945
Linéaire de haies (m)	1340
Linéaire de fossés (m)	700

Une réunion doit être programmée afin de présenter ce schéma aux agriculteurs.

De plus, le coût restant pour l'aménagement et le coût annuel d'indemnisation des exploitants seront à la charge des communes.

Mr Ogez insiste sur le fait que les communes de la CC3P doivent absolument signer la convention quant aux surcoûts qui leur seront mis à charge. Mr Adriansen ne sait pas encore si ce sera la CC3P ou les communes qui prendront en charge leur quote-part. Mr Poussière est surpris de voir Brêmes les Ardres dans le schéma d'aménagement. M. Adriansen lui répond que M. Damay lors de sa présentation en comité de pilotage a étendu le champ de son étude. Une information sera donc envoyée en mairie de Brêmes les Ardres pour informer les élus des tenants et aboutissants de ce dossier.

Mr Vasseur explique justement qu'il serait dommage de faire une étude en laissant Brêmes les Ardres de côté, ceci pour traiter efficacement la problématique du ruissellement des eaux sur le bassin versant. Mr Leleu s'étonne de la phrase indiquant que l'entretien sera laissé à la charge entière des agriculteurs. Il lui est répondu que c'est la solution qui souvent privilégié mais que toutefois, une réunion avec les agriculteurs est prévue en juillet pour aborder notamment cette question.

Mr Delabasserue fait remarquer pour sa commune, que les fascines implantées en 2001-2002 sont entretenues par la commune, mais il considère que ce sont les contribuables qui vont faire les frais de ces aménagements, sur Louches en tout cas, alors qu'il y avait auparavant des patûres, fossés, doubles haies,...

Mr Boidin demande le coût de l'étude. Ce coût est 16 744 euros TTC financé à 70% par l'agence de l'eau.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise le Président à:

- signer toutes conventions financières et techniques avec les agriculteurs et les communes dans le cadre de cette opération,
- faire les demandes de subvention auprès des financeurs,
- lancer la deuxième phase du marché avec EMERGENCE concernant la constitution du dossier de consultation des entreprises,
- étendre, si besoin, la mission du cabinet à la constitution d'un dossier de DIG (déclaration d'intérêt général), procédure obligatoire pour installer des aménagements sur des terrains privés.

PERSONNEL

D10-23 : Création d'un poste d'adjoint technique

Rapporteur : M. le Président

M. le Président rappelle que l'entretien et la surveillance des deux salles de sports communautaires à Ardres et à Tournehem sur la Hem est assurée par une personne recrutée en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Le bureau communautaire a décidé de pérenniser l'emploi de cette personne qui présente toutes les compétences et la motivation pour cette mission en créant un poste d'adjoint technique territorial à 20h par semaine. La personne sera rémunérée au 1^{er} échelon et pourra bénéficier du régime indemnitaire lié à son grade.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2010.

A l'unanimité moins une abstention, l'Assemblée autorise le Président à :

- créer un emploi d'adjoint technique au sein de la CCRAVH à partir du 1^{er} juillet 2010,
- modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Poste	Nombre	Observations
Technique	adjoint technique territorial	1	20h

Mr Loquet demande si la personne pressentie est celle déjà en place, ce à quoi il lui est répondu par l'affirmative.

Mr Delabasserue demande pourquoi il n'est pas préféré un recrutement sous forme d'un CAE/CUI impliquant un coût moindre. Mr Marcotte répond que les membres du bureau étaient tous favorables à cette pérennisation, car la personne donne entière satisfaction, et habite à Tournehem sur la Hem à proximité du complexe de la Hem.

TOURISME

D09-24 : Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Ardrésis Vallée de la Hem

Rapporteur : M. Bouhin

Compte-rendu de la séance plénière du 10.06.10 - CCRAVH

L'objet de cette convention triennale, est de définir les missions que la CCRAVH délègue à l'Office de Tourisme de l'Ardrésis et de la Vallée de la Hem, à savoir : l'accueil, l'information et le conseil en séjour des touristes et de la population locale, la promotion touristique du territoire intercommunal, ainsi que l'animation du territoire toute l'année, en direction des communes de l'intercommunalité.

Au titre de la collaboration entre la CCRAVH et l'OTAVH, ce dernier devra exercer ses missions en cohérence avec celles de la CCRAVH, en collaborant sur certains thèmes spécifiques tels que: le schéma de développement touristique local, le Pôle d'excellence rurale, la taxe de séjour, le CEL, les NTIC et la politique culturelle de la CCRAVH.

Mr Delabasserue demande si un point sur le matériel est prévu dans la convention.

Mr Bouhin donne lecture des principaux points de la convention, dont celui relatif au matériel : « la CCRAVH s'engage à fournir le matériel nécessaire au bon déroulement des événementiels de l'OTAVH tel que chapiteaux, tables, chaises, bancs, cimaises, électrification, moquette..., Ledit matériel sera mis en place par le personnel technique de la CCRAVH, et en cas d'indisponibilité de ce dernier, la charge en incombera à l'OT. »

A l'unanimité, l'Assemblée autorise le Président à signer la convention d'objectifs triennale avec l'Office de Tourisme communautaire.

Mr Loquet souhaite savoir qui s'occupe du Pôle d'excellence rurale à la CCRAVH. Il lui répond que Mr Prévost est l' élu référent sur ce dossier.

TIC

D10-25 : Partenariat avec CREATIC

Rapporteur : M. le Président

La commission « TIC Communication » en date du 10 mars 2010 a proposé de renouveler le partenariat établi par délibération du 2 avril 2009 avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour bénéficier des services de l'équipe de CREATIC.

Dans le cadre de l'action « société de l'information pour l'amélioration de l'e-relation élus-citoyens-administrations, cette initiative a en effet permis d'organiser des ateliers de sensibilisation sur les logiciels informatiques à destination des agents territoriaux ainsi que la réalisation d'un audit informatique dans les communes et à la CCRAVH. La poursuite du partenariat permettra d'organiser des formations sur les TIC, d'accompagner les communes dans leurs démarches de dématérialisation, de création de site internet, d'utilisation du portail de la CCRAVH.

Le montant de la cotisation pour l'année 2010/2011 est de 0,50 euro/habitant.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise le Président à signer la convention de partenariat avec les services de CREATIC pour une durée d'un an à compter de la date de signature.

Sur ce point, Mr Boidin incite les communes à faire appel à CREATIC, comme l'a fait la commune de Bayenghem, ce qui a largement contribué à faire vivre leur site en place.

Pour information, M. le Président informe que les membres du comité de pilotage de l'étude sur le très haut débit sont : M. Marcotte en tant que Président, Mr Salomé représentant la commission TIC, Mr Charlemagne représentant la commission Finances et Mr Prévost représentant la commission Développement économique et un représentant de la CCI de Calais.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. Jean-Paul Vasseur demande si les foyers payent le ramassage des poubelles en fonction du foyer fiscal. Il lui répond que la redevance se base sur le nombre de personnes par foyer sans tarif préférentiel pour les familles d'accueil.
- M. Bouffart demande si des bacs peuvent être distribués pour les communes, M. Bouhin précise qu'il a posé la question au SMIRTOM.
- Est évoquée la signalisation du Complexe culturel et sportif de Tournehem. Mr Bouhin évoque à ce sujet le travail en cours de la Commission tourisme sur la signalétique. Mr Marcotte ajoute que la pose d'un panneau numérique à l'entrée du complexe est une bonne idée.
- Mr Charlemagne sollicite Mr Loquet quant aux retombées des 4 jours de Dunkerque. Mr Loquet répond que les activités de l'économie locale ont été excessivement importantes sur ce week-end, que la fréquentation de leur site a progressé de plus de 100% au lendemain de l'opération, et qu'il a eu beaucoup de retours quant à l'identification des véhicules de la caravane.
- Mr Bernard demande si la CCI attend la réalisation du rond point pour effectuer les travaux dans la zone. Mr Marcotte lui répond que c'est la CCI qui est propriétaire du site, et que les travaux de réalisation de l'accès à la zone devraient être exécutés en 2011, certainement avant les travaux de la zone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Validation par le secrétaire de séance en date du : 15 juin 2010

Validation par le Président de la CCRAVH en date du : 15 juin 2010